

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à la salle municipale de Lac-du-Cerf, au 15, rue Émard, le **lundi 14 juin 2010, à 19 heures**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum :

La mairesse : Pauline Ouimet
Les conseillers: Michel St-Louis, Hugo Bondu, Bernard St-Louis,
Jacque de Foy, Raymond Brazeau

Est absent le conseiller Robert Nault

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 05.

165-06-2010

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
ORDRE DU JOUR
14 juin 2010 - 19 h**

1. Ouverture de la séance
2. 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. ADOPTION DU(DES) PROCÈS-VERBAL (VERBAUX):
 - 3.1 Séance ordinaire du 10 mai 2010
 - 3.2 Séance ajournée du 13 mai 2010
 - 3.3 Fin mise en candidature – Offre d'emploi pour étudiants – Préposé à l'accueil – parc de la Biche 2010
 - 3.4 Fin mise en candidature – Offre d'emploi pour étudiants – Préposé au lavage d'embarcation nautique
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Suivi budgétaire, bilan et transfert de fonds au 31 mai 2010
 - 4.2 Registre des comptes à payer au 31 mai 2010
 - 4.3 Registre des comptes à payer au 14 juin 2010
 - 4.4 Registre des salaires du 2 au 29 mai 2010
 - 4.5 Rapport de la secrétaire-trésorière - Délégation de compétence
 - 4.6 Déclaration en vertu de l'article 71 de la Loi sur les compétences municipales – autorisation de signer à la secrétaire-trésorière et directrice générale
 - 4.7 AFÉAS – Demande d'appuyer en entier la demande de la FADOQ;
 - 4.8 Réaction au règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels des organismes municipaux, des organismes scolaires et des établissements de santé ou de services sociaux
 - 4.9 -

- 4.10 CSPN – Structure de soutènement du réseau de fibre optique
 - 4.11 Relais pour la vie – Demande de commandite
 - 4.12 Télébec – Internet haute vitesse
 - 4.13 -
 - 4.14 -
 - 4.15 -
 - 4.16 Formation concernant la rédaction de constats d’infraction – 11 juin 2010 – 13 h 30 – Labelle
 - 4.17 CSPN – Rencontre fibre optique – 23 juin 2010 – 13 h 30 – MRC d’Antoine-Labelle
 - 4.18 -
 - 4.19 Report de la séance ordinaire d’août 2010 au 23 août 2010
 - 4.20 Dépôt du compte rendu de la réunion du conseil d’administration du Village d’accueil – 26 mai 2010
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 5.1 MRCAL – gestion de la formation incendie
 - 5.2 -
 - 5.3 SAAQ – du 17 mai au 21 juin – période intensive de sensibilisation auprès des jeunes et du grand public sur l’importance du port du casque et du respect des règles de sécurité
 - 5.4 Engagement de crédit de 10 000\$ pour l’achat d’une unité d’urgence pour le service incendie
6. TRANSPORT
- 6.1 Association pour la protection de l’environnement du lac Baptiste-Lefebvre et du lac Long – Imposition d’une limite de vitesse de 30 km/h et installation de dos d’âne sur les chemins Dutrisac et du Lac-Long
7. HYGIÈNE DU MILIEU
- 7.1 Info du représentant à la RIDL
 - 7.2 RIDL – Vente de bacs noirs aux municipalités membres
8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
- 8.1 Adoption du premier projet de règlement 278-2010 modifiant le règlement 198-2000 relatif au zonage
 - 8.2 Avis de motion – Règlement 278-2010 modifiant le règlement 198-2000 relatif au zonage
 - 8.3 Adoption du premier projet de règlement 279-2010 modifiant le règlement 199-2000 relatif au lotissement
 - 8.4 Avis de motion – Règlement 279-2010 modifiant le règlement 199-2000 relatif au lotissement
 - 8.5 Adoption d’une résolution fixant la date, l’heure et le lieu de l’assemblée publique de consultation
 - 8.6 Numérisation matrice graphique
9. LOISIRS
- 9.1 Offre d’emploi étudiant – préposé à l’accueil du parc de La Biche – formation comité de sélection
 - 9.2 Association Chasse et Pêche de Lac-du-Cerf – Subvention pour capture de loups ou coyotes
 - 9.3 Travaux à effectuer dans les parcs municipaux
 - 9.4 Engagement du préposé à l’accueil du parc de la Biche
10. CULTURE
- 10.1 Réseau Biblio des Laurentides – Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre
 - 10.2 CCL – Invitation à l’Assemblée générale annuelle le 16 juin 2010 – Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
 - 10.3 -

11. LACS ET ENVIRONNEMENT

- 11.1 Offre d'emploi étudiant – préposé au lavage d'embarcations nautiques – formation comité de sélection
- 11.2 -
- 11.3 M.C. Forêt inc. – Questionnaire satisfaction
- 11.4 COBALI – Lancement de la programmation estivale 2010
- 11.5 -
- 11.6 MRNF – Reboisement de l'ancien dépotoir
- 11.7 COBALI – Journée d'information régionale sur le réseau de surveillance volontaire des Lacs (RSLV)
- 11.8 Demande au MRNF – pêche au dard
- 11.9 Engagement du préposé au lavage d'embarcations nautiques

12. AVIS DE MOTION

- 12.1

13. RÈGLEMENTS

- 13.1 Règlement numéro 277-2010 décrétant l'augmentation du fonds de roulement

14. Varia

15. Période de questions

16. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

166-06-2010

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2010

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

167-06-2010

Adoption du procès-verbal de la séance ajournée du 13 mai 2010

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ajournée du 13 mai 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

168-06-2010

Adoption du procès-verbal de la fin des mises en candidature pour l'offre d'emploi pour étudiants – Préposé à l'accueil – parc de la Biche 2010

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la fin des mises en candidature pour l'offre d'emploi pour étudiants – Préposé à l'accueil – parc de la Biche 2010 en date du 8 juin 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

169-06-2010

Adoption du procès-verbal de la fin des mises en candidature pour l'offre d'emploi pour étudiants – Préposé au lavage d'embarcation nautique 2010

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la fin des mises en candidature pour l'offre d'emploi pour étudiants – Préposé au lavage d'embarcation nautique en date du 8 juin 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

170-06-20

Suivi budgétaire, bilan et transfert de fonds au 31 mai 2010

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu d'accepter, pour dépôt, le rapport budgétaire, le bilan et les transferts de fonds au 31 mai 2010.

2010/06/08 16:34:36		MUNICIPALITE DE LAC-DU-CERF				N° Page 4.1 Année 2010	
Rapport des modifications							
Résolution	Note	Péri	Prise d'effet	N° de compte	Débit	Crédit Budget cour.	Budget rev.
10-05-31		5	2010/05/31	01-381-47-010		1 500	-1 500
				03-947-00-725	1 500	4 500	6 000
				02-130-00-346	200	1 000	1 200
				02-130-00-310		200	1 300
				02-130-00-610	100	250	350
				02-130-00-640		100	400
				02-220-00-455	25	1 537	1 562
				02-220-00-454		25	-25
				02-320-00-620	700	6 000	6 700
				02-320-00-635		700	11 300
				02-320-00-537	100	2 000	2 100
				02-320-00-536		100	7 100
				02-320-00-634	200	850	1 050
				02-701-50-631		200	1 300
				02-701-20-222	30	74	104
				02-320-00-222		30	2 186
				02-701-20-252	10	25	35
				02-320-00-252		10	1 111
				02-701-40-141	300		300
				02-320-00-141		300	25 412

2010/06/08 14:04		MUNICIPALITE DE LAC-DU-CERF				N° Page 4.1 Année 2010	
Rapport des modifications							
Résolution	Note	Péri	Prise d'effet	N° de compte	Débit	Crédit Budget cour.	Budget rev.
2010-05-31	TRANSFERTS DE FONDS	5	2010/05/31	02-220-00-454	25	-25	
				02-220-00-442		25	5 000
				02-701-20-242	10	79	89
				02-320-00-242		10	1 992

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

171-06-2010

Registre des comptes à payer au 31 mai 2010

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis
appuyé par le conseiller Jacques de Foy
et résolu à l'unanimité d'accepter pour paiement le registre des chèques
suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF REGISTRE DES COMPTES À PAYER AU 31 MAI 2010			
N° DE CHÈQUE	À	N° DE CHÈQUE	TOTAL
M1000252	À	I1000266	8 924,63 \$
C1000267	À	C1000289	31 813,76 \$
CPA1000003			(169,31 \$)
TOTAL			40 569,08 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 14 juin 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

172-06-2010

Registre des comptes à payer au 14 juin 2010

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu
appuyé par le conseiller Bernard St-Louis
et résolu à l'unanimité d'accepter pour paiement le registre des chèques
suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF REGISTRE DES COMPTES À PAYER AU 14 JUIN 2010			
N° DE CHÈQUE	À	N° DE CHÈQUE	TOTAL
M1000290	À	M1000308	14 731,60 \$
TOTAL			14 731,60 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 14 juin 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

173-06-2010

Registre des salaires pour la période du 2 au 29 mai 2010

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des registres des chèques salaires pour la période du 2 au 29 mai 2010, se totalisant à 17 727,63 \$. Chèques numéros D1000131 au D1000163.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 14 juin 2010

Jacinthe Valiquette, Secrétaire-trésorière et directrice générale.

174-06-2010

Rapport de la secrétaire-trésorière/directrice générale - délégation de compétence

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu à l'unanimité d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la secrétaire-trésorière/directrice générale

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
SAISIE DES ENGAGEMENTS			
AU 31 MAI 2010			
Numéros des bons d'engagement			TOTAL
ENB1000060	À	ENB1000076	6 710,52 \$
TOTAL			6 710,52 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 14 juin 2010

Jacinthe Valiquette
Secrétaire-trésorière et directrice générale

175-06-2010

Déclaration en vertu de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales -Autorisation de signer à la secrétaire-trésorière et directrice générale

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu que la secrétaire-trésorière et directrice générale, Jacinthe Valiquette, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf, une déclaration en vertu de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales (*L.R.Q., chapitre c.47.1*).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

176-06-2010

AFÉAS – Demande d'appuyer en entier la demande de la FADOQ

CONSIDÉRANT que l'AFÉAS demande au conseil municipal de Lac-du-Cerf, dans une lettre datée du 6 mai 2010, de reconsidérer leur position et d'appuyer en entier la demande de la FADOQ relativement à la bonification du Supplément de revenu garanti;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu d'aviser l'AFÉAS que le conseil municipal de Lac-du-Cerf maintient la décision qu'il a prise dans ce dossier voulant qu'il appuie le réseau de la FADOQ dans ses démarches pour venir en aide aux aînés les plus démunis et qu'il demande au gouvernement du Canada d'instaurer rapidement l'inscription automatique au Supplément de revenu garanti (SRG), à l'Allocation au conjoint (ALC) et à l'Allocation au conjoint survivant (ALSC).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

177-06-2010

Réaction au règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels des organismes municipaux, des organismes scolaires et des établissements de santé ou de services sociaux

ATTENDU que le Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques et à l'accès à l'information proposait en janvier 2010 un projet de règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels des organismes municipaux, des organismes scolaires et des établissements de santé ou de services sociaux découlant de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

ATTENDU la réaction de la FQM dans sa résolution CA-11-03-2010/19 s'opposant fermement à l'adoption du règlement;

ATTENDU la résolution MRC-CC-9708-03-10 de la MRC d'Antoine-Labelle, faisant état de l'inquiétude des maires et mairesses face à l'adoption du tel règlement;

ATTENDU que ce projet de règlement vise à obliger tout organisme municipal, scolaire, de santé, ou de services sociaux à diffuser dans un site Internet une quantité importante de documents administratifs pourtant déjà accessibles par l'entremise des mécanismes de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

- ATTENDU que la grande majorité de municipalités ne disposent pas des ressources matérielles et technologiques nécessaires à la diffusion des documents ou renseignements prévue au règlement;
- ATTENDU que pour une grande majorité de municipalités, la diffusion des informations visées par le règlement nécessitera un ajout de personnel;
- ATTENDU que plus de 200 municipalités n'ont pas de sites Internet et que plus de 50 autres d'entre elles n'ont tout simplement pas accès à Internet;
- ATTENDU qu'un nombre considérable de citoyens de la MRC d'Antoine-Labelle ainsi que d'autres MRC ne bénéficient toujours pas d'un accès à Internet haute vitesse;
- ATTENDU que le gouvernement du Québec vient tout juste d'adopter le projet de loi n° 76 qui oblige les municipalités à diffuser des informations relatives aux contrats qu'elles octroient et d'adopter une politique de gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu suite à la recommandation du Comité administratif contenue dans la résolution MRC-CA-11712-04-11, que la Municipalité de Lac-du-Cerf fasse savoir à la Direction de l'accès à l'information du Secrétariat à la Réforme des institutions démocratiques, qu'elle s'oppose à l'adoption du règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels des organismes municipaux, des organismes scolaires et des établissements de santé ou de services sociaux et demande au gouvernement de s'en tenir aux mécanismes déjà prévus dans la loi en matière d'accès aux documents des organismes publics et de protection des renseignements personnels.

Il est de plus, résolu d'acheminer une copie de la résolution à la FQM, à l'UMQ ainsi qu'aux municipalités sises sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CSPN – Structure de soutènement du réseau de fibre optique

Transmission d'une copie de résolution adoptée par le Conseil des commissaires à la séance du 4 mai 2010 concernant le financement de la structure de soutènement du réseau de fibre optique et appuyant les démarches par la Fédération des commissions scolaires du Québec et l'Association des commissions scolaires anglophone du Québec auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), à l'effet notamment de rejeter les demandes de hausses tarifaires déposées par les télécommunicateurs dominants et de défendre les intérêts des commissions scolaires du Québec et des citoyens de leur territoire.

De demander à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'effectuer les représentations nécessaires auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) afin d'éviter une augmentation des tarifs liés à l'utilisation des structures de soutènement du réseau de fibre optique pour les commissions scolaires du Québec ou d'accorder un financement supplémentaire aux commissions scolaires concernées afin d'assumer ces coûts additionnels, s'il y a lieu.

178-06-2010

Relais pour la vie région Mont-Laurier – Demande de commandite

CONSIDÉRANT que Relais pour la vie de la région de Mont-Laurier demande à la Municipalité de Lac-du-Cerf de s’impliquer à titre de commanditaire en prenant une place active dans la lutte contre le cancer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu d’aviser Relais pour la vie région Mont-Laurier que la Municipalité de Lac-du-Cerf ne s’impliquera pas à titre de commanditaire , car chaque personne qui participe à ce relais contribue financièrement à la lutte contre le cancer par des dons qu’elles ont amassés auprès des contribuables de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

179-06-2010

Formation concernant la rédaction de constats d’infraction – 11 juin 2010

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu d’entériner les frais de déplacement de monsieur Dominique Richer, inspecteur en urbanisme, concernant la formation sur la rédaction de constats d’infraction à laquelle il a assisté avec madame Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, le vendredi 11 juin 2010 à Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 14 juin 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

180-06-2010

CSPN – Rencontre sur la fibre optique – 23 juin 2010 – Mont-Laurier

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu d’autoriser la mairesse, Pauline Ouimet, et la secrétaire-trésorière et directrice générale, Jacinthe Valiquette, à assister à la rencontre sur la fibre optique qui se tiendra le mercredi 23 juin 2010, à 13 h 30, à Mont-Laurier et à rembourser les frais de déplacement sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 14 juin 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

181-06-2010

Report de la séance ordinaire du 9 août 2010 au 23 août 2010

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu de reporter la séance ordinaire du 9 août 2010 au 23 août 2010 et de donner un avis public à cet effet pour publier le nouveau calendrier des séances ordinaires 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du Village d'accueil des Hautes-Laurentides – 26 mai 2010

Dépôt du compte rendu de la réunion du conseil d'administration du Village d'accueil des Hautes-Laurentides en date du 26 mai 2010 .

SÉCURITÉ PUBLIQUE

MRCAL – gestion de la formation incendie

Les dossiers seront à l'avenir gérés par PSM gestion de risques, une entreprise de la région au sein de laquelle œuvre des préventionnistes et des instructeurs à savoir Simon Lagacé, Martin Cossette et Patrick Leduc. Ils sont présentement en processus d'accréditation et seront en mesure d'assurer la gestion de la formation dans les meilleurs délais.

SAAQ – du 17 mai au 21 juin 2010 – Sécurité à vélo

La Société de l'assurance automobile du Québec lance sa saison de sécurité à vélo et profite de l'occasion pour inviter à contribuer à ses actions de sensibilisation auprès des jeunes cyclistes.

Cette année, du 17 mai au 21 juin 2010, la Société et les différents corps policiers du Québec tiennent une période intensive de sensibilisation auprès de jeunes et du grand public sur l'importance du port du casque et du respect des règles de sécurité.

182-06-2010

Engagement de crédit de 10 000 \$ pour l'achat d'une unité d'urgence pour le service des incendies

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu d'engager un crédit de 10 000\$ taxes incluses pour l'achat d'une unité d'urgence pour le service des incendies.

Ce montant de 10 000\$ sera pris à même le fonds réservé pour le remplacement de véhicule 59-159-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 14 juin 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

TRANSPORT

183-06-2010

Association de protection de l'environnement du lac Baptiste-Lefebvre et du lac Long – Imposition d'une limite de vitesse de 30 km/h et installation de dos d'âne sur les chemins Dutrisac et du Lac-Long

CONSIDÉRANT la demande de l'Association de protection de l'environnement du lac Baptiste-Lefebvre et du lac Long d'imposer une limite de vitesse de 30 km/h et d'installer des dos d'âne sur les chemins Dutrisac et du Lac-Long;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel St-Louis appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu d'aviser l'Association qu'avant de procéder à un changement de la limite de vitesse et l'installation de dos d'âne sur les chemins Dutrisac et du Lac-Long, la Municipalité de Lac-du-Cerf va procéder à l'installation de panneaux de signalisation se lisant comme suit :

- Ralentissez attention à nos enfants
- Lentement
- Attention à nos enfants c'est peut-être ... le vôtre
- 50 km/h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

HYGIÈNE DU MILIEU

Info du représentant à la RIDL

Le représentant informe les membres du Conseil au sujet des points suivants :

- Agrandissement des locaux de la Régie
- Ouverture des travaux d'ingénierie pour le compostage des aliments putrescibles (bac brun d'ici 5 ans)

RIDL – Vente des bacs noirs aux municipalités membres

À compter du 1^{er} juin 2010, un coût de 70\$ plus taxes pour les bacs noirs vendus sera chargé aux municipalités membres de la Régie.

URBANISME

184-06-2010

Adoption du premier projet de règlement 278-2010 modifiant le règlement 198-2000 relatif au zonage

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu d'adopter, tel que rédigé, le premier projet de règlement 278-2010 modifiant le règlement 198-2000 relatif au zonage et se lisant comme suit :

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 278-2010 modifiant le règlement 198-2000 relatif au zonage

ATTENDU que la municipalité de Lac-du-Cerf a adopté le règlement numéro 198-2000 relatif au zonage;

ATTENDU que le règlement 198-2000, relatif au zonage est entré en vigueur le 21 juillet 2000 et a été modifié par les règlements numéros :

- 217-2003 le 26 juin 2003
- 222-2004 le 17 mai 2004
- 238-2006 le 29 novembre 2006
- 245-2007 le 29 mars 2007
- 262-2008 le 26 juin 2008;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ce règlement;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été préalablement déposé à la séance du 14 juin 2010;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du Conseil le 14 juin 2010, avec dispense de lecture puisque les membres du Conseil ont pris connaissance dudit règlement et l'ont reçu dans les délais prescrits à la loi;

ATTENDU que le présent règlement a été précédé d'une assemblée publique de consultation, le 12 juillet 2010, tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q., chap. A-19.1);

ATTENDU qu'un second projet a été préalablement déposé à la séance du 12 juillet 2010

EN CONSÉQUENCE, la municipalité de Lac-du-Cerf décrète ce qui suit:

ARTICLE 1 TITRE

Le présent règlement est identifié par le numéro 278-2010 et s'intitule « *Règlement modifiant le règlement 198-2000 relatif au zonage* ».

ARTICLE 2 MODIFICATION DU PLAN DE ZONAGE

Le plan de zonage mentionné à l'article 3.1 et apparaissant à l'annexe 1 du règlement 198-2000 relatif au zonage est modifié par ce qui suit :

La zone « Récréative 06 » est agrandie à même la zone « Récréative 07 ». Cet agrandissement se termine à trente mètres (30 mètres) de la ligne des lots 27 et 28C du rang 9, canton de Dudley.

Le plan figurant à l'annexe 1 illustrant cette modification, fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 MODIFICATIONS AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 8.3.1

Le paragraphe b) de l'article 8.3.1 est modifié par l'ajout de l'alinéa suivant qui se lit comme suit :

Nonobstant le paragraphe b), dans les zones « Urbaine 01, 02 et 03 » sur un terrain d'angle, un terrain transversal ou un terrain d'angle transversal, les bâtiments accessoires aux usages résidentiels sont permis dans une des cours avant, ***autres*** que celle où est positionnée la façade du bâtiment principal. La marge de recul avant minimale imposée aux bâtiments principaux s'applique aux bâtiments accessoires aux usages résidentiels construits dans une cour avant.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q., chap. A-19.1).

Pauline Ouimet
maire

Jacinthe Valiquette
secrétaire-trésorière et directrice générale

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

A la séance du 14 juin 2010 par la résolution numéro 184-06-2010 sur une proposition du conseiller Bernard St-Louis, appuyé par le conseiller Jacques de Foy.

185-06-2010

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Jacques de Foy à l'effet que soit adopté, à une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 278-2010 modifiant le règlement 198-2000 relatif au zonage.

Cet avis de motion est donné avec dispense de lecture, les membres du conseil ont reçu dans les délais prescrits une copie du projet de règlement numéro 278-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

186-06-2010

Adoption du premier projet de règlement 279-2010 modifiant le règlement 199-2000 relatif au lotissement

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu d'adopter, tel que rédigé, le premier projet de règlement 279-2010 modifiant le règlement 199-2000 relatif au zonage et se lisant comme suit :

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 279-2010
modifiant le règlement numéro 199-2000
relatif au lotissement**

ATTENDU que la municipalité de Lac-du-Cerf a adopté le règlement numéro 199-2000 relatif au lotissement;

ATTENDU que le règlement 199-2000, relatif au lotissement, est entré en vigueur le 21 juillet 2000 et a été modifié par les règlements numéros :

- 239-2006 le 29 novembre 2006
- 246-2007 le 29 mars 2007

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ce règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné le 14 juin 2010;

ATTENDU que le présent règlement a été précédé d'une assemblée publique de consultation, le 12 juillet 2010, tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q., chap. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE, la municipalité de Lac-du-Cerf décrète ce qui suit:

ARTICLE 1 TITRE

Le présent règlement est identifié par le numéro 279-2010 et s'intitule « *Règlement modifiant le règlement 199-2000 relatif au lotissement* ».

ARTICLE 2 MODIFICATION AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4.9

Le dernier alinéa de l'article 4.9 est modifié par l'ajout des termes «et à ses amendements» après les numéros de règlement «144-93» apparaissant dans le texte.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q., chap. A-19.1).

Pauline Ouimet
maire

Jacinthe Valiquette
secrétaire-trésorière et directrice générale

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

A la séance du 14 juin 2010 par la résolution numéro 186-06-2010 sur une proposition du conseiller Hugo Bondu, appuyé par le conseiller Bernard St-Louis.

187-06-2010

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Hugo Bondu à l'effet que soit adopté, à une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 279-2010 modifiant le règlement 199-2000 relatif au lotissement.

Cet avis de motion est donné avec dispense de lecture, les membres du conseil ont reçu dans les délais prescrits une copie du projet de règlement numéro 279-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

188-06-2010

Résolution fixant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu de fixer au lundi 12 juillet 2010, à 19 heures, à la salle municipale, 15 rue Émard à Lac-du-Cerf, l'assemblée publique de consultation.

Au cours de cette assemblée, lesdits projets de règlement numéro 278-2010 et 279-2010 seront expliqués et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

189-06-2010

Numérisation de la matrice graphique – Reporté à plus tard

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle nous a avisé que le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune devait procéder à la réforme cadastrale du Canton de Dudley au cours des années 2011-2012-2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu de reporter la numérisation de la matrice graphique à plus tard, lorsque la réforme cadastrale sera effectuée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

LOISIRS

190-06-2010

Accréditation du comité de sélection pour le poste de préposé à l'accueil au parc de la Biche

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu d'accréditer le comité de sélection pour le poste de préposé à l'accueil au parc de la Biche formé des personnes suivantes : Pauline Ouimet, Hugo Bondu, Bernard St-Louis et Jacinthe Valiquette et d'autoriser ces derniers à nous présenter leurs recommandations pour l'engagement du dit préposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

191-06-2010

Subvention pour la capture de loups ou de coyotes

CONSIDÉRANT que l'Association Chasse et Pêche Lac-du-Cerf a versé 600\$ pour l'année 2009-2010 à des trappeurs pour la capture de loups ou de coyotes;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-du-Cerf s'est engagée à verser la moitié des primes versées par l'Association jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 500\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu de verser un montant de 300\$ à l'Association Chasse et Pêche Lac-du-Cerf pour la capture de loups ou de coyotes pour l'année 2009-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

Travaux à effectuer dans les parcs municipaux

Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal en date du 1^{er} juin 2010 de la liste des travaux à être effectués dans les parcs municipaux.

192-06-2010

Engagement d'un préposé à l'accueil au parc de la Biche

Avant de délibérer sur le sujet, Monsieur Raymond Brazeau mentionne qu'il a un intérêt pécuniaire dans la question traitée, car la personne recommandée est son fils. Il s'abstient de participer aux délibérations, de voter et de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il est 19 h 34.

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection pour l'embauche d'un préposé à l'accueil au parc de la Biche;

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu d'engager au poste de préposé à l'accueil du parc de la Biche, pour la période du 24 juin au 21 août 2010, l'étudiant Monsieur Dominic Brazeau, comme suit:

Type de poste

Personne salariée étudiante
Horaire de travail: 40 h par semaine

Responsabilité

Sous la supervision de l'inspecteur municipal et/ou la directrice générale, le préposé doit:

- Accueillir les gens, les informer de nos attraits touristiques et distribuer différents feuillets;
- Percevoir les droits d'entrée et remettre les reçus à cet effet;
- Comptabiliser les droits d'entrée en fin de journée et remplir les formulaires à cet effet;
- Voir à l'entretien ménager des toilettes sèches;
- Ramasser les ordures dans les poubelles situées près de la plage et dans le parc;
- Voir à la propreté à l'entrée du site.

Conditions salariales

11,85 \$ de l'heure

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

c.c. M. Antonio Grenier, représentant syndical

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 14 juin 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

Monsieur Raymond Brazeau reprend part aux délibérations et au vote à 19 h 35.

CULTURE

Réseau Biblio des Laurentides – Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre

Lettre de madame JoAnne Turnbull du Centre régional des services aux bibliothèques publiques des Laurentides et monsieur Gilbert Lepage du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, en date du 26 avril 2010, nous informant que la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* les bibliothèques publiques à acheter leurs livres, au prix régulier dans au moins trois librairies agréées situées dans leur région administrative.

193-06-2010

Conseil de la culture des Laurentides (CCL) – invitation à l'assemblée générale annuelle – 16 juin 2010 – Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu d'autoriser le conseiller Bernard St-Louis et la responsable de la bibliothèque Francine Boismenu-St-Louis à assister à l'assemblée générale annuelle du Conseil de la culture des Laurentides, le 16 juin 2010, à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson advenant que la mairesse Pauline Ouimet ne puisse y assister et de rembourser leurs frais de déplacement et de repas sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 14 juin 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

194-06-2010

Accréditation du comité de sélection pour le poste de préposé au lavage d'embarcations nautiques

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu d'accréditer le comité de sélection pour le poste de préposé au lavage d'embarcations nautiques formé des personnes suivantes : Pauline Ouimet, Hugo Bondu, Bernard St-Louis et Jacinthe Valiquette et d'autoriser ces derniers à nous présenter leurs recommandations pour l'engagement du dit préposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

M.C. Forêt inc. – questionnaire de satisfaction

Monsieur Michel St-Louis, président de la Table locale de concertation quant aux interventions forestières sur les terres publiques situées sur le territoire de la municipalité de Lac-du-Cerf a complété ledit questionnaire et la municipalité de Lac-du-Cerf le fera parvenir à M.C. Forêt inc. par télécopieur.

195-06-2010

COBALI – Lancement de la programmation estivale 2010

CONSIDÉRANT que le COBALI sera actif sur le territoire de la municipalité de Lac-du-Cerf, cet été, pour nous appuyer dans nos projets visant à protéger et valoriser davantage la ressource eau et les habitats associés;

CONSIDÉRANT que madame Ariane Bouchard-Gamache, agent de sensibilisation au COBALI, peut accompagner l'inspecteur dans sa tournée des riverains, animer une intervention sur un thème relatif à la santé des lacs lors d'une AGA d'une association de lac, être appuyé dans la compréhension des nouveaux protocoles du RSVL (Réseau de surveillance volontaire des lacs), rédiger un article informatif pour le bulletin municipal ou toute autre activité en lien avec la santé écologique des lacs...

CONSIDÉRANT que le plan d'action pour la protection des lacs et des cours « Rive en renaturalisation » se terminait en mars 2010 et qu'il y a encore des propriétés qui n'ont pas été renaturalisées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu que l'inspecteur en bâtiment et environnement dresse un bilan de la situation. Suite à ce bilan, qu'il procède à la visite des propriétés à problème en compagnie de madame Ariane Bouchard-Gamache, agent de sensibilisation pour le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

196-06-2010

MRNF – Reboisement de l’ancien dépotoir

CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune offre à la municipalité de Lac-du-Cerf de reboiser le terrain de l’ancien dépotoir situé sur le chemin Saint-Louis;

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu d’autoriser le ministère des Ressources naturelles et de la Faune à reboiser cinquante pour cent (50%) du terrain de l’ancien dépotoir situé sur le chemin Saint-Louis, car la municipalité de Lac-du-Cerf désire conserver une partie non boisée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

COBALI – Journée d’information régionale sur le RSLV

Les citoyens et les associations de lacs sont invités à participer à la Journée d’information régionale sur le Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSLV), le samedi 19 juin 2010, afin de connaître les outils qui s’offrent à eux pour améliorer les connaissances des lacs qu’ils côtoient ainsi qu’aux associations de lacs déjà inscrites au RSLV qui désirent valider leur méthode d’échantillonnage. Pour les Hautes-Laurentides, l’activité aura lieu au parc des Canotiers à 9 h et les personnes doivent apporter leurs chaises s.v.p.

197-06-2010

Pêche au harpon en apnée

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de Lac-du-Cerf a des questionnements sur la pêche au harpon en apnée et qu’une demande a été faite à l’effet de demander au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune d’empêcher ladite pêche au harpon;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de Lac-du-Cerf avant de prendre une décision dans ce dossier désire obtenir l’avis de l’Association chasse et pêche de Lac-du-Cerf ainsi que l’avis de l’Association de protection du Petit et Grand Lac du Cerf afin de connaître l’impact que peut avoir la pêche au harpon en apnée sur nos plans d’eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu de demander à l’Association Chasse et Pêche de Lac-du-Cerf ainsi qu’à l’Association de protection du Petit et Grand Lac du Cerf de nous soumettre leurs commentaires à ce sujet, et ce, afin que le Conseil municipal de Lac-du-Cerf puisse prendre une décision éclairée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

198-06-2010

Engagement d'un préposé au lavage des embarcations nautiques

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection pour l'embauche d'un préposé au lavage des embarcations nautiques;

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu d'engager au poste de préposé au lavage d'embarcations nautiques, pour la période du 27 juin au 21 août 2010, l'étudiant Monsieur Kerry Gougeon-Ducharme, comme suit:

Type de poste

Personne salariée étudiante
Horaire de travail: 40 h par semaine

Responsabilités

Sous la supervision de l'inspecteur municipal et/ou la directrice générale, le préposé doit:

POSTE DE LAVAGE ET QUAI PUBLIC:

- Accueillir les plaisanciers et percevoir les droits de lavage;
- Laver les embarcations nautiques et les accessoires;
- Préparer et distribuer une trousse d'informations pour sensibiliser les gens à la protection des lacs, de l'environnement et de la santé (myriophylle à épis, cyanobactéries (algues bleues), limite de vitesse sur les lacs, renaturalisation des rives, phosphates, etc.);
- Contrôler la barrière du quai municipal;
- Entretenir les abords des chemins conduisant au quai municipal et le terrain adjacent au poste de lavage des embarcations nautiques (tonte du gazon).
- Arroser les plantes et les fleurs de l'Hôtel-de-Ville (même endroit que le poste de lavage).

Ces travaux seront exécutés au poste de lavage, 19, chemin de l'Église et au quai public juste en face.

Conditions salariales

10,00 \$ de l'heure

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

c. c. M. Antonio Grenier, représentant syndical Lac-du-Cerf

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 14 juin 2010

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

RÈGLEMENT

199-06-2010

Adoption du Règlement numéro 277-2010 décrétant l'augmentation du fonds de roulement

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu d'adopter, tel que rédigé, le Règlement numéro 277-2010 décrétant l'augmentation du fonds de roulement et se lisant comme suit :

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

RÈGLEMENT NUMÉRO 277-2010 décrétant l'augmentation du fonds de roulement

ATTENDU QU' en vertu de l'article 1094 1. du *Code municipal (Chapitre C-27.1)*, toute municipalité peut, dans le but de mettre à sa disposition les deniers dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence, constituer un fonds connu sous le nom de «fonds de roulement, ou en augmenter le montant;

ATTENDU QU' une municipalité peut affecter à cette fin le surplus accumulé de son fonds général ou une partie de celui-ci;

ATTENDU QUE le montant du fonds ne peut excéder vingt pour cent (20%) des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité;

ATTENDU QUE dans le cadre d'une saine gestion financière, il est important d'avoir des liquidités financières pour des projets d'immobilisations majeurs ou en attendant la perception de revenus;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-du-Cerf a la possibilité et juge opportun d'augmenter son fonds de roulement;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Bernard St-Louis lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 mai 2010;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu que le conseil municipal adopte le règlement numéro 277-2010 et décrète ce qui suit:

ARTICLE 1: TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de RÈGLEMENT NUMÉRO 277-2010 décrétant l'augmentation du fonds de roulement.

ARTICLE 2: PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci comme s'il était ici reproduit au long.

ARTICLE 3: AFFECTATION

Le fonds de roulement de dix mille dollars (10 000 \$) constitué par l'adoption du règlement numéro 107-89 est augmenté de cent mille dollars (100 000 \$) pour être porté à la somme de cent dix mille dollars (110 000 \$).

Le montant de cent mille dollars (100 000 \$) augmentant le fonds de roulement provient du surplus accumulé du fonds général.

ARTICLE 4: GESTION

La municipalité peut emprunter à ce fonds, soit en attendant la perception de revenus, soit pour le paiement de tout ou partie d'une dépense découlant de la mise en application d'un programme de départ assisté institué à l'égard de ses fonctionnaires et employés, soit pour le paiement d'une dépense en immobilisations.

ARTICLE 5: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

Pauline Ouimet
mairesse

Jacinthe Valiquette
secrétaire-trésorière et directrice générale

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

200-06-2010

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu de lever la séance. Il est 20 heures.

ADOPTÉE

Pauline Ouimet
mairesse

Jacinthe Valiquette,
secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Pauline Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec..

Pauline Ouimet
mairesse